



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2013

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Madame	Angèle Roy	Siège #3
--------	------------	----------

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1424-2013

Suivant la proposition de: Réal Payette  
Dûment appuyée par: Danielle Morin  
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1425-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 14 janvier 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 14 janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2013

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92
5. CORRESPONDANCE
- 5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de janvier 2013.
6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU
7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de janvier 2013 (7 permis) pour un cumulatif de 7 permis pour l'année 2013.

7.2. Matricule 9406 60 4764 – Dérogation mineure

No: 1426-2013

ATTENDU QUE le propriétaire du 180 7e rue Parc Bleu a présenté une demande de dérogation mineure pour régulariser l'empiètement du muret de roche, de la galerie et de l'escalier dans la marge de recul avant.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de régulariser un fait et à rendre conforme l'empiètement du muret de roche, de la galerie et de l'escalier dans la marge de recul avant.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

Le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare, octroi la dérogation mineure pour l'empiètement dans la marge de recul avant de 2,7 mètres, qui devrait être à 10 mètres selon l'article 7.20.4 du règlement N° 144-94, ainsi que l'empiètement de la galerie et des escaliers, qui ne devrait excéder plus de 2 mètres dans la marge de recul avant, tel qu'il est inscrit à l'article 6.5.2 du même règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. Matricule 9709 55 9050– Dérogation mineure

No: 1427-2013



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2013

ATTENDU QUE la propriétaire du 301 chemin des Valois a fait morceler son lot qui était dérogoire au règlement de lotissement et définit par tenants et aboutissants avant le 13 avril 1983.

ATTENDU QUE la propriétaire, ayant perdu son droit acquis, a présenté une demande de dérogation mineure pour régulariser et rendre conforme la ligne avant de son lot mesurant maintenant 35,36 mètres au lieu de 50 mètres exigé par l'article 10.2.1 du règlement de lotissement.

CONSIDÉRANT la propriétaire détient également le lot adjacent et qu'il serait possible de lui demander de se conformer à la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT qu'un large cours d'eau traverse le lot adjacent et que si le CCU demande à la propriétaire de se conformer, les distances exigées par le règlement de contrôle intérimaire (RCI) et le règlement de zonage pourraient ne pas permettre la construction d'une nouvelle résidence sur ce lot.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Noël Lefebvre

Il est résolu :

QUE le Conseil Municipal accorde la dérogation mineure visant à régulariser et rendre conforme la façade du nouveau lot qui est de 35.36 mètres au lieu de 50 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Croix Rouge – Cotisation annuelle 2013

No: 1428-2013

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres conformément à la Loi sur la sécurité publique, le Code municipal et la Loi sur les cités et villes.

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Noël Lefebvre

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2013

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle de \$236.55 et appliquer la dépense au g/l 02-701-90-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

8.2. Approbation dépenses - Culture

No: 1429-2013

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses du département de la Culture doivent être approuvées.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'APPROUVER les dépenses suivantes prévues au budget:

SATQ (Cotisation)	02-702-91-494	\$415.00+ taxes
Tourisme Lanaudière (Cotisation)	02-702-91-494	\$245.00+ taxes
Tourisme Lanaudière (Congrès )	02-702-91-454	\$39.14 + taxes
Imprimante couleur	03-313-10-044	\$200.00+ taxes
Téléphone (#7563)	03-313-10-040	\$427.57+ taxes
Casque d'écoute	03-313-10-040	\$75.00 + taxes

D'AUTORISER le transfert budgétaire de \$126.00 du g/l 02-702-91-340 (Publicité) au g/l 02-702-91-494 (Cotisations).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

8.3. LE BUISSON DE CADOUIN – COMITÉ DE JUMELAGE

No: 1430-2013

CONSIDÉRANT QUE le comité de jumelage de Ste-Marcelline-de-Kildare reçoit un groupe de 11 écoliers de la commune le Buisson de Cadouin.

CONSIDÉRANT QUE afin de souligner la présence de ce groupe, le comité à organisé des activités hivernales.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2013

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'AUTORISER la commandite de \$500.00 au comité de jumelage Le Buisson de Cadouin et appliquer la dépense prévue au budget au g/l 02-701-91-691-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

8.4. AQUEDUC MUNICIPAL

No : 1431-2013

CONSIDÉRANT que le forage d'essai d'un puits a été effectué.

CONSIDÉRANT que selon les premières constatations, le débit d'eau obtenu est suffisant pour les besoins actuels et à long terme du réseau.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit maintenant procéder aux étapes suivantes pour l'exploitation du puits d'essai.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :

D'OCTROYER les contrats suivants:

B. Champagne Inc (Test de pompage 72 heures)	\$9,245.00 + taxes
Biolab (Échantillonnage)	\$1,425.00 + taxes
Richelieu Hydro (Rapport)	\$5,450.00 + taxes
Exp (Demande de c.a. MDDEP)	\$6,500.00 + taxes

DE MANDATER Mme Catherine Haulard, Directrice générale afin de déposer toute demande d'aide financière auprès du MAMROT pour le projet de recherche en eau.

DE CONFIRMER que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2013

- 9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de janvier 2013

No : 1432-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de janvier 2013.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Noël Lefebvre

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$	80 285,15
Salaires	\$	20 244,24
Mensuels (2012)	\$	2 947,39
Mensuels (2013)	\$	75 078,48
		\$178 555,26

Représentés par chèques #P1300001 à #P1300047 & #C1300001 à #C1300056.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

12. AVIS DE MOTION

12.1. Règlement 358-2013

No : 1433-2013

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.O., c.C-27), il est donné à la présente séance par Noël Lefebvre un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de Désinfection par rayonnement ultraviolet). M. Lefebvre demande également dispense de lecture dudit règlement.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2013

12.2. Règlement 357-2013

No : 1434-2013

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par Gilles Arbour un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un amendement au règlement 268-2004 sur les Nuisances. M. Arbour demande également dispense de lecture dudit règlement.

12.3. Règlement 356-2013

No : 1435-2013

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par Danielle Morin un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif à aux systèmes d'alarmes. Mme Morin demande également dispense de lecture dudit règlement.

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1. Fin des travaux – Améliorations du réseau routier 2012

No : 1436-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier auprès du Ministère des Transports.

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :

DE CONFIRMER que les travaux de réfection du réseau routier municipal pour la saison estivale 2012 sont maintenant complétés. À savoir :

- 3<sup>ième</sup> Rue Faisan Bleu (Élargissement, chargement, mise en forme, asphaltage)
- Route des Lacs (Pulvérisation, élargissement, chargement, mise en forme, asphaltage et marquage)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2013

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1437-2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h20.

---

M. Gaétan Morin  
Maire

Mme Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière